

AR Prefecture

046-214601734-20241219-2024_S14_1-DE
Reçu le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024

2024/147

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**S 14 / 1****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
13 décembre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 10

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le DIX-NEUF DECEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD) ;
- Jean-Luc BOUCHARD (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- Hélène GOMEZ (a donné procuration à Anthony SINGLANDE)

Secrétaire de séance : Serge RENARD

Objet : Demande de subvention pour le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg et parcours marchand

Monsieur le maire expose que le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg et parcours marchand, dont le coût prévisionnel est estimé à 99 050 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics		
État (DETR-DSIL-FV)	39 620 €	40 %
Région	19 810 €	20 %
Département	19 810 €	20 %
Auto-financement		
Fonds propres	19 810 €	20 %
Emprunt	0	
Total HT	99 050 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 23 décembre 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 20 juin 2027

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 99 050 € HT
- d'approuver le plan de financement exposé
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Autoriser le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 99 050 € HT.
- Approuve le plan de financement exposé.
- Autorise le Monsieur le maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.
- Autorise Monsieur le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 23 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,
Serge RENARD

AR Prefecture

046-214601734-20241219-2024_S14_2-DE
Reçu le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024

2024/148

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 14 / 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
13 décembre 2024
Conseillers en exercice :
13

Présents : 10
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le DIX-NEUF DECEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD)
- Jean-Luc BOUCHARD (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- Hélène GOMEZ (a donné procuration à Anthony SINGLANDE)

Secrétaire de séance : Serge RENARD

Objet : Demande de dotation au titre des amendes de police pour les travaux de réfections des trottoirs

Le Maire informe l'assemblée :

Vu la délibération S1/8 du 27 janvier 2022 décidant de la réfection de trottoirs concernant la portion située le long de la RD 911 entre la mairie et la maison des associations,

Vu la délibération S3/1 du 31 mars 2022 décidant que suite à un effondrement de chaussée entre le numéro 46 et 100 de la rue de Cénevières, des travaux devaient être effectués rapidement,

Considérant que la commune peut bénéficier d'une dotation au titre des amendes de police pour la sécurité routière,

Il est proposé au conseil municipal :

- de déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Lot dans le cadre des amendes de police 2024-2025 au titre de la circulation routière et plus particulièrement la sécurité routière et la signalisation horizontale et verticale.
- D'adopter le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :	95 569.49 € HT
DETR :	24 689,00 € (notifié)
FAST :	7 163,00 € (notifié)
Amendes de Polices	30 000.00 €
Fonds propres :	33 717.49 € HT

- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Lot dans le cadre des amendes de police 2024-2025 au titre de la circulation routière et plus particulièrement la sécurité routière et la signalisation horizontale et verticale.
- Adopte le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :	95 569.49 € HT
DETR :	24 689,00 € (notifié)
FAST :	7 163,00 € (notifié)
Amendes de Polices	30 000.00 €
Fonds propres :	33 717.49 € HT

- Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 23 décembre 2024

Le Maire,
Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,
Serge RENARD

AR Prefecture

046-214601734-20241219-2024_S14_3-DE
Reçu le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024

2024/149

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 14 / 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
13 décembre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 10

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le DIX-NEUF DECEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD) ;
- Jean-Luc BOUCHARD (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- Hélène GOMEZ (a donné procuration à Anthony SINGLANDE)

Secrétaire de séance : Serge RENARD

Objet : Lancement de consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour les travaux de l'école.

Monsieur le maire informe qu'un marché public de gré à gré doit être lancé en vue de choisir le maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'école publique.

Le montant estimé de ce marché est de 40 000 € HT.

L'autorisation par le conseil municipal au maire est nécessaire pour lancer la consultation en vue de choisir le maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à lancer la consultation en vue de choisir le maître d'œuvre pour la rénovation de l'école publique.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous avenants et documents nécessaires à la passation, l'exécution, la réalisation et le règlement de ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 23 décembre 2024

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Serge RENARD



AR Prefecture

046-214601734-20241219-2024_S14_4-DE
Reçu le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024

2024/150

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 14 / 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
13 décembre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 10

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le **DIX-NEUF DECEMBRE** le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD) ;
- Jean-Luc BOUCHARD (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- Hélène GOMEZ (a donné procuration à Anthony SINGLANDE)

Secrétaire de séance : Serge RENARD

Objet : Décision Modificative n° 4

Le contenu du Budget Principal fait l'objet en cours d'année de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

Considérant qu'il faut annuler le titre émis au 1318 en 2023 et passer les écritures suivantes : un mandat d'annulation du mandat 398 de 2024 de 2900 € et un mandat d'investissement au 4581001 de 2900 €

Il vous est demandé d'autoriser les virements suivants :

	Dépenses	Recettes
fonctionnement		
Investissement	1318 - chap 13 : + 2 900 € 2041512 - chap 204 : - 2900 €	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise les propositions de virements suivants :

	Dépenses	Recettes
fonctionnement		
Investissement	1318 - chap 13 : + 2 900 € 2041512 - chap 204 : - 2900 €	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 23 décembre 2024

Le Maire

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Serge RENARD

AR Prefecture

046-214601734-20241219-2024_S14_5-DE
Reçu le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024

2024/151

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 14 / 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Date de la convocation :**

13 décembre 2024

Conseillers en exercice :

13

Présents : 10**Votants :** 13**Pour :** 13**Contre :** 0**Abstention :** 0

L'an deux mille vingt-quatre, le DIX-NEUF DECEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALOMAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY-Christophe.

Absents excusés : - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD) ;
- Jean-Luc BOUCHARD (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- Hélène GOMEZ (a donné procuration à Anthony SINGLANDE)

Secrétaire de séance : Serge RENARD

Objet : Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Limogne-en-Quercy tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 €
- A la Protection civile, (FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce soutien à la population de Mayotte,
- Accepte de faire un don d'un montant de 500 €
- Décide d'adresser ce don par virement à la Protection Civile.
- Habilitte Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

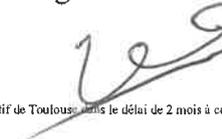
A Limogne, le 23 décembre 2024

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,



Serge RENARD

AR Prefecture

046-214601734-20241219-2024_S14_6-DE
Reçu le 23/12/2024
Publié le 23/12/2024

2024/152

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 14 /6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
13 décembre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 10

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le **DIX-NEUF DECEMBRE** le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD) ;
- Jean-Luc BOUCHARD (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- Hélène GOMEZ (a donné procuration à Anthony SINGLANDE)

Secrétaire de séance : Serge RENARD

Objet : DGF : Actualisation de la longueur de voirie communale

Vu la délibération de 2016 arrêtant la nouvelle longueur totale des voies communales à 33 455.73 mètres

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Cette longueur doit être réactualisée suite à de nouvelles constructions de voies ou à déclassement.

Suite à un travail réalisé en collaboration avec l'agent intercommunal, il a été arrêté les longueurs suivantes :

- Rues : 14 178.00 ml
- Chemins : 73 421.00 ml
- Places : 18 263.67 ml

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter la nouvelle longueur totale des voies communales à :
105 862.67 ml

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'arrêter la longueur totale des voies communales à **105 862.67 ml**, conformément au tableau annexé.
- Autorise Monsieur le maire à informer les services de la Préfecture de la nouvelle longueur de voirie pour la mise à jour de la Dotation Globale de Fonctionnement

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 23 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Serge RENARD

NUMERO	LIEU	POINT DE DEPART ET FIN	DISTANCE en ml	DENOMINATION
1		de la place d'Occitanie à la place Bergougroux	24,00	passage Y. OUVRIEU
2		de la place du marché à la place Belvezet	42,00	rue de la Placette
3		de la Place Belvezet à RD40	25,00	Rue du Gralnetier
4		de la Place des Oisons à RD 24	106,00	rue de l'Eglise
5		de la Place Belvezet à la rue de l'Eglise	27,00	Rue Saint Blaise
6		de la RD 24 à RD 24	53,00	Rue de la Halle
7		de la RD 24 au cimetière	249,00	Rue du Cimetière
8		de la RD 911 à la rue du cimetière	249,00	Rue Lescure
9		de la rue du Tonnelier à limite de propriété	24,00	Impasse du Tonnelier
10		de la RD 24 à la rue Lescure	157,00	Rue du Tonnelier
11		de la RD 40 à la RD 911	32,00	Rue de Cahors
12		de la RD 40 à la RD 911	284,00	Rue du Château
13		de la RD 911 à la RD 911	60,00	Rue de la piscine
14		de la RD 911 à la rue des Garrigues	116,00	Rue des Piatanes
15		de la RD 911 à la rue de la Piscine	129,00	Rue des Garrigues
16		de la RD 40 en direction du Dolmen	101,00	Chemin du Coustalou
17		du chateau du Coustalou à la maison Lieurey	60,00	Chemin de la Bénéche
18		du Mas de Couderc à la maison 104	162,00	Rue Mas de Bénéch
19		de la rue 20 à la VC119	366,00	Contournement Mas de Couderc
20		de la RD 24 à la rue 19	1126,00	Rue du Mas de Couderc
21		de la RD 24 à la rue 20	332,00	Rue du Dolmen
22		de la rue 23 à la rue 21	120,00	Rue des Chênes
23		dela rue 21 à la déchetterie	197,00	Rue des Jonquilles
24		de la rue 20 au lotissement du Sol de Deyme	35,00	Impasse de la Gariotte
25		de la rue 20 à la rue 26	124,00	Rue du Sol de Deyme
26		de la RD 40 à la rue 20	607,00	Rue de Fonséco
27		de la RD 24 à la rue 20	122,00	Rue des Alliers
28		dela RD 24 à la RD 24	205,00	Rue des Murets
29		de la RD 19 à la rue 33	139,00	Rue des Ecoles
30		de la RD 19 à la rue 31	167,00	Rue des Erables
31		de la rue 29 à la maison 216 Amigues	220,00	Rue du Chemin de Grézes
32	275 +29 =	de la rue 33	304,00	Rue du Pech Barriat
33		de la RD 911 à maison Goffre	941,00	Rue du Foirail
34		dela rue du Foirail à la maison 44	95,00	Rue Chemin de Mallecargue
35		de la rue 36 à la rue 33	153,00	Rue des Frères
36		de la rue 33 à RD 911	192,00	Rue de Touyal
37		de la RD 24 à RD 911	377,00	Rue du Mas de Bassoul
38	56+160=	de la rue 37 à la rue 39	216,00	Rue des Vignes Vieilles
39		de la rue 37 à la place du centre équestre	162,00	Rue des Ecuries
40		de la rue 38 au centre équestre	101,00	Rue du Porche
41		de la place du centre équestre à la rue 42	309,00	Rue du Petit Bois
42		de la RD 24 au chemin de pepeyre	485,00	Rue Chemin d'estripeau
43		de la rue 42 à la maison 237	472,00	Rue Chemin de Pachot
44		de la RD 24 à la rue 43	129,00	Rue Mas de Rolland
45		de la RD 24 au Puy de Capy	155,00	Rue Chemin du Puy de Capy
46		de la RD 24 à la rue 48	582,00	Rue Chemin des Crêtes
47		de la RD 24 à la rue 46	295,00	Rue du Sol de Frayssé
48	122+99	de la rue 49 à la rue 49	221,00	Rue du Mas de Thézic
49		de la RD 24 à la RD 19	597,00	Rue Mas de Litre
50		de la RD 911 à la RD 19	134,00	Rue de Bel Air
51		de la rue 50 à la maison 221	300,00	Chemin du Pech de Laze
52		de la RD 19 à la maison 15	177,00	Rue Chemin de Joncas
53		de la RD 19 à la rue 57	185,00	Rue du Bousquet
54		de la rue 57 à la rue 49	154,00	Rue des Lilas
55		de la rue 54 à la RD 24	160,00	Rue Chemin de Cassoule
56		de la rue 24 à dernière maison	66,00	Impasse des Jardins
57		de la RD 24 à la rue 53	364,00	Rue du Moulin
58		de la rue 57 à la desserte HLM	32,00	Impasse du Bosquet
59		de la rue 20 à la rue 26	101,00	Rue du Sol de Deyme
60			30,00	impasse des Ioriots
61			600,00	Route du Dolmen de Ferrière
62			222,00	Chemin d'Aubrac
63			61,00	Rue de CAyrou Gros
64			57,00	traverse Mas de Game
65			89,00	
			14178,00	

AR Prefecture

046-214601734-20241219-2024_S14_6-DE
 Reçu le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024

ATESAT 2024 -CLASSEMENT DES PLACES

NUMERO	LIEU	POINT DE DEPART ET FIN	surface en m2	linéaire en m	DENOMINATION
1	centre bourg devant l'église		1082,00	360,67	Place J.L. BELVEZET
2			454,00	151,33	Place BERGOUGNOU
3			164,00	54,67	Place de la Mairie
4			381,00	127,00	Place du Marché
5			305,00	101,67	La Placette
6			144,00	48,00	Place des Oisons
7			564,00	188,00	Place de la Bascule
8			514,00	171,33	Parking Pradines
9			1675,00	558,33	Place de la Piscine
10			1798,00	599,33	Place des Micoucouliers
11			909,00	303,00	Place des Hironnelles
12			970,00	323,33	Place des Alouettes
13			1026,00	342,00	Place La Balme
14			769,00	256,33	Place des Tilleuls
15	2237+1802-		4039,00	1346,33	Place du Folrail
16			1478,00	492,67	place du Centre equestre
17	443+817=		1260,00	420,00	Place du Mas de Favet
18			258,00	86,00	place du Mas de Coutal
19	86+262+87+230		665,00	221,67	Place d'Occitanie
20			4142,00	1380,67	Place du Quercy
21			818,00	272,67	Place des Murets
22			479,00	159,67	parking de la maison des associations
23	258+307=		565,00	188,33	Parking des Grezes
24			275,00	91,67	parking de Bassoul
25			455,00	151,67	place du sol de Fraysse
26	3335+338		3673,00	1224,33	place des crêtes
27	1590-252		1338,00	446,00	place du Pech de l'Aze
28			470,00	156,67	Place de Pachot
29			1698,00	566,00	Bois du bosquet
30			3574,00	1191,33	parking du Dolmen
31			5259,00	1753,00	Parking du stade
32			3206,00	1068,67	Bois de Rigouenque
33			171,00	57,00	Terrasse du jardin
34			215,00	71,67	Parking du Presbytère
35			85,00	28,33	parking de l'église
36	712+2531		3243,00	1081,00	Fontaine de Buzou
37			289,00	96,33	parking de Charrou
38			538,00	179,33	Fontaine de malcargue
40			584,00	194,67	Lac Bertrand
41	1205 +1116		2321,00	773,67	Place de Cayrou Gros
42			167,00	55,67	fontaine de Bezou
43			1741,00	580,33	lac de Lafond
44			345,00	115,00	Parking du Bosquet
45	443+242		685,00	228,33	Sol Viel
			54791,00	18263,67	

AR Prefecture

046-214601734-20241219-2024_S14_6-DE
 Reçu le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024

ATESAT 2024 - CLASSEMENT DES CHEMINS

NUMERO	vic	LIEU	POINT DE DEPART ET FIN	DISTANCE en m/	DENOMINATION
Secteur 1					
S101			RD19 à RD143	1082,00	
S102			RD24 à Camp Del Duc	1181,00	
S103			de la place 21 à S102	65,00	
Secteur 2					
Néant					
Secteur 3					
S301			RD19 à RD143	444,00	
S302			RD19 à RD143	627,00	
S303			RD143 à S310	392,00	
S304			RD19 à C295	693,00	
S305			S304 à C295	159,00	
S306			C311 à S307	744,00	
S307			RD143 à S308	824,00	
S308			C307 à RD143	1043,00	
S309			RD143 à S312	674,00	
S310			RD143 à C295	557,00	
S311			C312 à C292	1017,00	
S312			RD53 à limite communale Combe de Jouantou	1933,00	
S313			C307 à S311	557,00	
				410,00	
Secteur 4					
S401			rue33 à S403.1	453,00	
S402.1			rue33 à S419	621,00	
S402.2			S419 à S404	38,00	
S403.1			rue31 à rue34	262,00	
S403.2			rue33 à RD143	209,00	
S404			RD911 à S419	441,00	
S405			RD911 à S404	65,00	
S406.1			S419 à C309	270,00	
S406.2			C309 à S407	206,00	
S406.3			S406.2 limite de propriété	50,00	
S407			RD143 à RD911	1143,00	
S408			S407 à S410	205,00	
S409			S407 à S410	784,00	
S410			RD911 à C294	580,00	
S411.1			C294 à S417	1860,00	
S411.2			S417 à RD53	462,00	
S412			C310 à S411.1	562,00	
S413			C294 à S411.1	632,00	
S414					
S415			S411.1 à limite communale Promilhanes	768,00	
S416			S411.1 à RD143	520,00	
S417			S411.1 à RD143	750,00	
S418					
S419			rue33 à S407	1076,00	
S420			S409 à RD143	510,00	
Secteur 5					
S501			rue33 à limite communale Saint Jean de Laur	228,00	
S502			rue33 à limite communale Saint Jean de Laur	328,00	
Secteur 6					
S601			RD24 à rue42	211,00	
S602			rue38 à RD911	140,00	
S603			rue41 à S604	464,00	
S604			S605 à RD911	198,00	
S605			S606 à S604	864,00	
S606			S605 à RD911	630,00	
S607			S609 à S613	480,00	
S608			rue 43 à S607	362,00	
S609			S908 à S610	217,00	
S610			S611 à S612	862,00	
S611			RD24 à S612	989,00	
S612			S611 à S613	965,00	

AR Prefecture

046-214601744-20241217002024 S14 6-DE
 Reçu le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024

S613		S605 à S614	513,00	
S614		S613 à RD911	777,00	
S615		S614 à limite communale Promilhanes	707,00	
S616		S614 à limite communale Promilhanes	793,00	
S617		S617 à S614	690,00	
S618		S617 à RD911	45,00	
S619		RD24 à RD24	164,00	
Secteur 7				
S701		RD19 à rue46	795,00	
S702		RD19 à S705	927,00	
S703		S701 à S704	506,00	
S704		S703 à rue45	301,00	
S705		S704 à limite communale Vidalliac	2121,00	
S706		RD24 à limite communale Vidalliac	1345,00	
S707		C299 à C298	722,00	
S708		S707 à limite communale Beauregard	824,00	
S709		rue55 à rue57	124,00	
S710		S705 à limite communale Beauregard	1493,00	
Secteur 8				
S801		Rd911 à RD911	1189,00	
S802		RD19 à rue51	693,00	
S803		RD19 à C300	920,00	
S804				
S805				
S806		C302 à C313 1/2	488,00	
S807		C300 à rue52	1768,00	
S808		rue61 à limite communale	467,00	
Secteur 9				
S901		rue17 à RD40	577,00	
S902		S903 à RD40	521,00	
S903		S904 à rue16	1578,00	
S903.2		S904 à limite communale Lugagnac	672,00	
S904		C304 à S903	445,00	
S905		C304 à S903.2	173,00	
S906		C304 à limite communale Lugagnac	286,00	
S907		RD911 à S903	1286,00	
S908		S903 à RD911	817,00	
S909		S908 à rue13	547,00	
S910		S903 à rue13	399,00	
Secteur 10				
S1001		rue18 à limite communale Lugagnac	420,00	
S1002		rue19 à limite communale Lugagnac	332,00	
S1003		rue20 à RD24	547,00	
S1004		rue20 à RD24	237,00	
S1005		rue25 à limite de propriété		
C292	292	RD 19 à C293	300,00	
C293 1/2	293 1/2	C292 à limite communale avec St Jean de Laur	567,00	
C294	294	C310 à RD 19	1132,00	
C295	295	RD 19 à RD 143	1677,00	
C296	296	RD 19 à fin du goudron	219,00	
C297	297	RD 19 à fin du goudron	420,00	
C298	298	RD 19 à fin du goudron	736,00	
C299	299	RD 19 à fin du goudron	405,00	
C300	300	RD 19 à RD 19	2023,00	
C302	302	RD 911 à C 303	1245,00	
C303	303	C302 à C300	516,00	
C304	304	Limite communale Lugagnac à fin du goudron	857,00	
C305	305	RD 40 à la rue20	558,00	Rue de Coste Caudo
C306	306	RD 19 à fin du goudron	261,00	
C307	307	C295 à fin du goudron	473,00	
C308	308	RD 53 à C308	513,00	
C309	309	Rd 911 à aire de retournement	888,00	
C310	310	RD 143 à limite communale	309,00	
C311	311	C295 à fin du goudron	108,00	
C312	312	C307 à fin du goudron	218,00	
C313 1/2	313 1/2	limite communale Varaire à limite communale Lugagnac	435,00	
C350 1/2	250 1/2	Rd 911 à limite communale	414,00	

AP. Professore

046-2146017 4-2024 120800 2024 S14 6-DE

Recu le 23/12/2024

le 27/12/2024

C371	371	RD24 à RD40	332,00	RUE DU DOLMEN
C372	372	C371 à aire de retournement	197,00	RUE DES JONQUILLES
C373	373	C372 à C371	120,00	RUE DES CHENES
C374			30,00	Impasse de la Truffe
		TOTAL	73421,00	

AR Prefecture

046-214601734-20241219-2024_S14_6-DE
 Reçu le 23/12/2024
 Publié le 23/12/2024

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
13 décembre 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 10

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le DIX-NEUF DECEMBRE le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALOMAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD) ;
- Jean-Luc BOUCHARD (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- Hélène GOMEZ (a donné procuration à Anthony SINGLANDE)

Secrétaire de séance : Serge RENARD

Objet : Récapitulatif des délibérations du conseil municipal du 28 novembre 2024

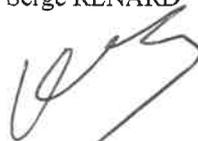
1. Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'un chemin piétonnier
2. Demande de dotation au titre des Amendes de police pour les travaux de réfection des trottoirs
3. Lancement de la consultation pour le recrutement d'un Maître d'œuvre pour les travaux de l'école
4. DM n° 4
5. Solidarité avec la population de Mayotte
6. DGF 2026 : Actualisation de la longueur de voirie communale

Le Maire,
Jean-Claude VIALETTE



Signature of Jean-Claude VIALETTE, Mayor, over a blue circular official stamp of the Municipality of Limogne-en-Quercy (Lot).

Le Secrétaire de séance,
Serge RENARD



Signature of Serge RENARD, Secretary of the meeting.